

Importation en Polynésie française de denrées stockées d'origine végétale Table des matières

1. Introduction
2. Obligations avant expédition à remplir
 - 2.1 Documents à fournir
 - 2.2 Mesures phytosanitaires pré-embarquement
3. Obligations en cas de transit
4. Obligations à l'arrivée
5. Inspection
6. Autres dispositions
 - 6.1 Introduction de denrées stockées par les voyageurs
 - 6.2 Introduction par le courrier, colis postaux ou transporteurs
 - 6.3 Importation de denrées stockées d'origine végétale destinées à la transformation
 - 6.4 Denrées stockées non prises en compte par la réglementation
7. Conditions d'importation pour les denrées stockées non manufacturées ou non produites commercialement ou industriellement
8. Conditions d'importation de denrées stockées produites ou manufacturées commercialement à partir de produits végétaux, d'algues ou de champignons.
 - 8.1 Denrées stockées commerciales ayant fait l'objet d'une cuisson ou d'un procédé de conservation ou d'une mise en conserve, d'origine végétale, algale ou fongique..
 - 8.2 Céréales séchées, produits à base de céréales et grains destinés à la consommation humaine ou animale
 - 8.3 Herbes aromatiques, épices, racines séchées, tisanes, thés, café, chocolat, ... importées en tant que denrées stockées
 - 8.4 Fruits et légumes
 - 8.4.1 Fruits et légumes desséchés
 - 8.4.2 Fruits et légumes conservés dans du vinaigre
 - 8.4.3 Fruits et légumes frais pelés, râpés coupés en morceaux ou lanières
 - 8.4.4 Fruits et légumes confits, salés, conservés dans la saumure ou dans du sirop de sucre
 - 8.4.5 Jus de fruits et de légumes, purées, extraits liquides et de pulpe
 - 8.4.6 Fruits et légumes cuits
 - 8.4.7 Fruits et légumes congelés
 - 8.4.8 Algues congelées
 - 8.4.9 Cyanobactéries séchées : Nostoc (*Nostoc commune* et autres espèces)
 - 8.4.10 Algues destinées à l'alimentation en aquaculture
 - 8.5 Champignons
 - 8.5.1 Champignons séchés
 - 8.5.2 Champignons congelés
 - 8.5.3 Champignons conservés dans du vinaigre
 - 8.6 Légumineuses
 - 8.7 Fruits à coque
 - 8.8 Huiles végétales et huiles solides transformées, margarines
 - 8.9 Sucres, sirops, mélasses, tourteaux, résidus d'extraction végétale
 - 8.10 Extraits de plantes transformés, sous forme de gélules, pilules ou poudres.
 - 8.11 Pollen
 - 8.12 Micro-organismes utilisés comme ferment
 - 8.13 Complément alimentaire à partir d'algues vivantes

Annexe . Définitions

Importation en Polynésie Française de denrées stockées d'origine végétale

1. Introduction

Objet de la présente réglementation :

La présente réglementation traite de l'importation des denrées stockées d'origine végétale destinées à la consommation humaine ou animale en provenance de tous les pays (sauf indications contraires) telles que définies par la Convention internationale de la protection des végétaux, conservées dans un état sec, transformées ou congelées.

Ne sont pas couverts par la présente réglementation :

- les produits végétaux frais destinés à la consommation humaine ou animale
- les fleurs et feuillages d'ornement desséchés ou traités

Dans la suite du présent texte, toute mention à des denrées stockées sans autre précision est prise dans le sens de denrées stockées d'origine végétale destinées à la consommation humaine ou animale.

Seule une marchandise produite, transformée ou conditionnée, industriellement ou commercialement, peut être dispensée d'inspection phytosanitaire si cette dispense est mentionnée dans le texte. (voir chapitre 7 pour les marchandises qui n'entrent pas dans ce cadre)

Note : L'importation d'aliments doit être conforme avec la protection de la santé publique, en particulier ceux pouvant contenir des aflatoxines, et celle renfermant des produits d'origine animale doit l'être avec la réglementation zoosanitaire.

L'importation de certains produits végétaux, peut être soumise à une réglementation particulière de la direction générale des affaires économiques.

2. Obligations avant expédition à remplir

2.1 Documents à fournir

Les documents fournis doivent être en français ou en anglais. L'utilisation d'une autre langue pourrait nécessiter une traduction aux frais de l'importateur et retarder la sortie de la marchandise.

Permis d'importation

L'obtention d'un permis d'importation n'est pas obligatoire pour l'importation de denrées stockées préparées industriellement, à l'exception des produits spécifiquement désignés dans la présente réglementation.

Lorsque le produit commercial en est dispensé, la denrée stockée ayant subi une cuisson ou en saumure non commerciale peut aussi en être dispensée.

Certificat phytosanitaire

Un certificat phytosanitaire et ses déclarations additionnelles doit accompagner les denrées stockées importées, préparées industriellement, sauf lorsqu'il est expressément indiqué qu'il n'est pas obligatoire.

Lorsque le produit commercial en est dispensé, la denrée stockée ayant subi une cuisson ou en saumure non commerciale peut aussi en être dispensée.

Autres documents

Tout autre document (connaissance, factures, thermogrammes...) peut être demandé si nécessaire ainsi que des informations fournies par le fabricant sur les procédés de transformation ou d'emballage.

2.2 Mesures phytosanitaires pré-embarquement

Inspection avant l'embarquement

Pour les produits pour lesquels une inspection pré-embarquement est obligatoire, la détection d'organismes nuisibles de quarantaine ou de parasites vivants visibles doit entraîner l'interdiction d'exporter le lot coupable ou celui-ci doit faire l'objet d'un traitement efficace contre les organismes nuisibles détectés sans que la qualité sanitaire du produit ne soit affectée.

Lorsqu'une analyse de la viabilité des graines est exigée avant exportation, celle-ci doit se faire dans un laboratoire agréé par l'International Seed Testing Association. Si le lot contient des graines viables, son exportation vers la Polynésie française doit être refusée ou il doit faire l'objet d'un traitement de dévitalisation des graines avant l'expédition (118 °C pendant 30 min ou 85 °C à 40 % humidité relative pendant 15 h).

Emballages et étiquetages

Tout emballage et matériaux d'emballage doivent être propres, exempts de terre et d'autres éléments contaminants. L'étiquetage doit être en bon état et être lisible. La langue utilisée pour l'étiquetage doit permettre à l'inspecteur du service chargé de la biosécurité d'identifier le produit.

Les marchandises doivent être emballées et acheminées de façon à empêcher une infestation ou une contamination par des organismes nuisibles de quarantaine.

Note: Certains matériaux d'emballage, comme le bois brut, peuvent faire l'objet de réglementation particulière.

3. Obligations en cas de transit

Les colis ne doivent pas être ouverts dans les pays de transit.

Dans le cas où l'importation d'une marchandise donnée est soumise à la présentation d'un certificat phytosanitaire, et que, sous le contrôle direct de l'organisation nationale de la protection des végétaux du pays où se fait le transit, le colis est stocké, divisé ou son emballage a été changé, un certificat de réexportation en plus d'une copie du certificat phytosanitaire est exigé.

Lorsqu'un chargement est retenu dans l'attente d'un changement de moyen de transport et qu'il est gardé dans son conteneur d'origine resté constamment fermé, un certificat de réexportation n'est pas exigé.

4. Obligations à l'arrivée

Toutes les denrées stockées d'origine végétale et destinées à l'alimentation humaine ou animale doivent faire l'objet d'un bon de sortie de la part du service chargé de la biosécurité sauf si leur importation n'est pas expressément soumise à la présentation d'un certificat phytosanitaire ou à une inspection. Une inspection peut, cependant, être ordonnée pour toute marchandise ou cargaison.

Présentation des documents à l'arrivée

L'importateur ou son représentant doit présenter tout document nécessaire (y compris le certificat phytosanitaire original s'il est obligatoire) à l'inspecteur du service chargé de la biosécurité avant ou à l'arrivée de la marchandise.

Inspection des marchandises à l'arrivée

Lorsqu'une inspection est exigée, des lots de la cargaison sont contrôlés ou analysés suivant un échantillonnage au hasard suivant le tableau de prélèvement d'échantillons.

Les marchandises pour lesquelles un certificat phytosanitaire et une inspection à l'arrivée ne sont pas exigés ne sont normalement pas inspectées, sauf si l'inspecteur du service chargé de la biosécurité a des raisons suffisantes pour suspecter l'existence d'un risque phytosanitaire.

5. Inspection

L'agent du service chargé de la biosécurité vérifie l'absence d'organismes nuisibles, de signes ou symptômes d'organismes nuisibles, de terre ou tout autre contaminant visible sur la marchandise et de la conformité du produit importé par rapport aux conditions d'importation du Pays.

Echantillonnage

L'inspection doit souvent être réalisée sur un échantillon de la marchandise effectué sur chacun des lots. L'échantillonnage des lots se fait suivant le tableau suivant. Par exemple, si une cargaison consiste en 20 caisses de grains de café, mais que chaque caisse contient 40 sacs de grains de café, le lot comprend donc $40 \times 20 = 800$ unités et la taille de l'échantillon est de 12 sacs.

	l'échantillonnage
1 - 50	2
51-100	3
101-200	4
201-350	6
351-500	8
501-750	10
751-1200	12
1201-2000	15
2001-3500	20
3501-5000	25
plus de 5000	40

Interceptions d'organismes nuisibles et de contaminants

Si des organismes vivants sont détectés, l'importateur aura le choix entre le refoulement, la destruction ou le traitement de la cargaison lorsque celui-ci est possible, éventuellement après identification des espèces en cause.

Entreposage des marchandises avant et pendant l'inspection

Toutes les cargaisons de denrées couvertes par le présent texte et dont l'inspection est nécessaire, doivent être entreposées dans des installations d'entreposage, sous douane ou sous le contrôle du service chargé de la biosécurité, si elles n'ont pas été inspectées dès leur arrivée.

Bon de sortie phytosanitaire

A l'arrivée de la marchandise en Polynésie française, l'agent du service chargé de la biosécurité inspecte les documents l'accompagnant. La totalité de la cargaison ou un échantillonnage peuvent aussi être contrôlés. C'est seulement si elle est conforme à la réglementation qu'un bon de sortie phytosanitaire peut être délivré.

6. Autres dispositions

6.1 Introduction de denrées stockées par les voyageurs

Tous les passagers et membres d'équipage des aéronefs et navires arrivant en Polynésie française doivent déclarer la présence de denrées stockées quelque soit les conditions d'importation auxquelles elles sont assujetties.

6.2 Introduction par le courrier, colis postaux ou transporteurs

Toutes les denrées stockées entrant en Polynésie française par le courrier, les colis postaux ou les transporteurs, doivent être déclarées au Service de la douane.

6.3 Importation de denrées stockées d'origine végétale destinées à la transformation

Un permis d'importation spécifique peut être délivré pour les denrées stockées d'origine végétale destinées à la transformation. Les conditions d'importation tiendront compte de la nature des processus de transformation pour la gestion des risques phytosanitaires.

6.4 Denrées stockées non prises en compte par la réglementation

Les importateurs de denrées stockées dont les conditions d'importation ne sont pas fixées par la réglementation du Pays peuvent déposer une demande d'importation qui fera l'objet d'une analyse des risques à l'importation, d'une soumission à la commission consultative de la protection des végétaux pour avis et de la présentation d'un projet de réglementation auprès du conseil des ministres.

Les denrées stockées déjà introduites dont les conditions d'importation ne sont pas fixées par la réglementation du Pays peuvent recevoir un bon de sortie phytosanitaire si le service chargé de la biosécurité, après analyse des risques à l'importation, détermine que le niveau de risque est acceptable, à la suite éventuellement d'un traitement. L'importateur supporte les frais inhérents à cette procédure. Il déposera une demande de permis d'importation qui pourra permettre l'inclusion des denrées stockées en cause dans la réglementation.

7. Conditions d'importation pour les denrées stockées non manufacturées ou non produites commercialement ou industriellement.

La réglementation sur l'importation des denrées stockées s'applique aussi aux produits de même nature non manufacturés ou non fabriqués commercialement ou industriellement si le service chargé de la biosécurité peut s'assurer que l'importation de ces produits présente un niveau acceptable de risque. Pour certaines d'entre elles, la réglementation peut prévoir des interdictions ou des conditions d'importation différentes de celles des marchandises manufacturées industriellement.

Le service chargé de la biosécurité détermine si l'importation de produits cuits non commerciaux ou non industriels peut être autorisée, c'est-à-dire s'ils sont conformes à la réglementation et si le niveau de risque à l'importation est acceptable. Exemples : biscuits, gâteaux, pains, plats cuisinés végétariens, ...

8. Conditions d'importation de denrées stockées produites ou manufacturées commercialement à partir de produits végétaux, d'algues ou de champignons.

8.1 Denrées stockées commerciales ayant fait l'objet d'une cuisson ou d'un procédé de conservation ou d'une mise en conserve, d'origine végétale, algale ou fongique.

Un permis d'importation ou un certificat phytosanitaire ne sont pas exigés pour l'importation de denrées stockées d'origine végétale, algale ou fongique ayant subi une cuisson, en particulier en conserve, ou conservée dans une solution de saumure, acide, d'alcool, d'huile ou de sirop qu'elle soit commerciale, industrielle ou non. Des informations fournies par le fabricant sur le procédé de fabrication ou de transformation peuvent être demandées. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour des produits tels que les fruits, légumes, algues et champignons ou pour des préparations en contenant.

L'importation de produits uniquement commerciaux ayant subi une cuisson ou conservée dans une solution de saumure, acide, d'alcool, d'huile ou de sirop des espèces suivantes est autorisée : agrumes, *Alocasia* spp. (ape), *Alpinia* spp. (opuhi), *Cocos nucifera* (coco), *Coffea* spp. (café), *Mangifera* spp. (mangue), *Manihot* spp. (manioc), palmier, *Pandanus* spp., *Persea americana* (avocat), *Saccharum* spp. (canne à sucre), *Spondias cytherea* (pomme Cythère), *Theobroma* spp. (cacao), *Zingiber* spp. (gingembre).

L'importation de produits uniquement commerciaux ayant subi une cuisson ou conservée dans une solution de saumure, acide, d'alcool, d'huile ou de sirop des espèces suivantes est interdite : *Ananas* spp., *Artocarpus* spp. (uru), *Colocasia* spp. (taro), *Dioscorea* spp. (igname), *Ipomoea batatas* (patate douce), *Musa* spp. (banane), *Vanilla* spp. (vanille), *Xanthosoma* spp. (tarua) ;

L'importation de produits à base d'*Artocarpus* spp. (uru) n'ayant pas subi de cuisson, par exemple le popoi, est interdite.

Le processus de fabrication ou de transformation peut être demandé à l'importateur.

8.2 Céréales séchées, produits à base de céréales et grains destinés à la consommation humaine ou animale

Pour les légumineuses, se référer au paragraphe 8.6.

Les conditions d'importation suivantes concernent uniquement les produits manufacturés ou produits commercialement ou industriellement. Les grains sont définis comme étant des graines destinées à la consommation ou la transformation et non à la plantation.

Produits	Formes	Conditions d'importation	
Amaranthe	<i>Amaranthus hypochondriacus</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Arrow-root	<i>Maranta arundinacea</i> ou	Moulu, farine	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

	autres succédanés		
Avoine	<i>Avena</i> spp.	Flocons, farine, billes Grains entiers, son	Documents phytosanitaires et inspection non exigés. Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Blé	<i>Triticum</i> spp.	Bouलगour, semoule, son, farine, moulu, flocons, perles Grains entiers, brisés Blé malté pour brasserie	Documents phytosanitaires et inspection non exigés. Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection. Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Chanvre	<i>Cannabis sativa</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection. Doit être en conformité avec la réglementation des douanes et de la santé.
Chia	<i>Salvia columbariae</i> , <i>Salvia hispanica</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Concombre, melon, pastèque, potiron, ...	<i>Cucurbitaceae</i> (<i>Cucumis sativa</i> , <i>Cucumis melo</i> , <i>Citrullus lanata</i> , <i>Cucurbita</i> spp., ...)	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Kiwifruit	<i>Actinidia</i> spp.	Grains (Pour les fruits desséchés, voir la partie correspondante)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Larmes de Job	<i>Coix lacryma-jobi</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Lin	<i>Linum</i> spp.	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Maïs	<i>Zea mays</i>	Polenta, gruau, semoule, farine, moulu	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Popcorn en conditionnement pour la vente au détail	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Popcorn (en conditionnement supérieur à 1 kg)	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
		Grains entiers, grains brisés, concassés	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection
Mil, millet	<i>Panicum miliaceum</i>	Grains entiers ou décortiqués	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
		Flocons	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Orge	<i>Hordeum</i> spp.	Malt d'orge	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

		Flocons, farine, billes	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Grains entiers	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Pavots (autres que <i>Papaver somniferum</i>) et autres <i>Papaveraceae</i>		Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Pavot	<i>Papaver somniferum</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection. L'importation de grains de <i>Papaver somniferum</i> doit être conforme avec la réglementation des douanes et de la santé.
Quinoa	<i>Chenopodium quinoa</i>	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Riz	<i>Oryza sativa</i>	Farine	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Grains entiers (polis ou non) ou brisés	Conditionnés pour la vente directe au détail en provenance de l'Australie, le Canada, le Japon, l'Union Européenne, USA. Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
		Grains entiers (polis ou non) ou brisés.	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, et - soit inspection
		Conditionnés ou non pour la vente directe au détail (25 kg au plus) en provenance d'autres pays	- soit fumigation au bromure de méthyle.
		Grains entiers (polis ou non) ou brisés.	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
		Conditionnés sous vide pour la vente directe (25 kg au plus) au détail en provenance d'autres pays	
Riz sauvage	<i>Zizania</i> spp.	Grains entiers ou brisés	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, et inspection (absence de semences autres que <i>Zizania</i>).
Rocou, annatto	<i>Bixa orellana</i>	Colorant	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Rubus	<i>Rubus</i> spp.	Grains	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Sagou	<i>Metroxylon</i> spp.	Farine	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Sarrasin, blé noir	<i>Fagopyrum esculentum</i>	Grains entiers, grains brisés	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
		Moulu, farine	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Seigle	<i>Secale cereale</i>	Farine, moulu, flocons, perles	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

		Grains entiers, brisés, concassés	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Sésame	<i>Sesamum indicum</i>	Broyé/pâte /tahini (pâte) Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés. Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Sorgho	<i>Sorghum</i> spp.	Grains entiers	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection.
Tapioca	<i>Manihot esculenta</i>	Farine Farine, amidon, perles	Documents phytosanitaires et inspection non exigés. Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Tournesol	<i>Helianthus annuus</i>	Grains entiers, brisés, concassés ou décortiqués Décortiqués et entrant dans la composition de muesli et mélange de fruits secs	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection. Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Autres céréales		Grains entiers, brisés, concassés Flocons, farine, billes	Certificat phytosanitaire, absence de parasites vivants visibles, inspection. Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Farines pour la panification		Fabriquées et conditionnées pour la panification. Elles ne doivent pas contenir plus de 5 % de graines entières réglementées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Fécule			Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Pâtes alimentaires		sèches	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Semoule		sèche	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

8.3 Herbes aromatiques, épices, racines séchées, tisanes, thés, café, chocolat, ... importées en tant que denrées stockées

D'une façon générale, un permis d'importation ou un certificat phytosanitaire ne sont pas exigés pour les produits transformés et conditionnés commercialement dans un emballage hermétique :

- épices moulues
- herbes aromatiques séchées qui ont été moulues, fragmentées ou découpées
- ayant subi un processus de transformation suffisant pour réduire les risques phytosanitaires à un niveau acceptable (chauffage, granulés, extraction, ...).

commerciaux suivants en conditionnement commercial hermétique : herbes aromatiques, les épices, les produits végétaux pour tisanes, infusions, ... D'une façon générale, l'importation de denrées stockées sous forme séchée est autorisée pour les espèces et types végétaux autorisées sous forme fraîche.

Aucune demande de permis d'importation, de certificat phytosanitaire ou d'inspection n'est requise pour les fruits ou légumes sous forme déshydratée, lyophilisée, desséchée, de poudre ou de flocons qui sont produits et emballés commercialement dont la forme fraîche ou destinée à la multiplication est autorisée. Les exceptions à cette règle concernent les espèces et formes traitées dans le tableau suivant. Elles portent aussi sur celles qui peuvent contenir des graines viables appartenant aux espèces dont l'importation en tant que matériel végétal destiné à la multiplication est prohibée.

L'importation de vanille (*Vanilla* spp.), sous la forme de gousses, d'extrait, de poudre, etc. est interdite.

Sauf lorsque les produits non commerciaux peuvent être facilement identifiés par l'inspecteur et qu'en même temps les risques phytosanitaires sont jugés acceptables, leur importation n'est pas autorisée.

Produits	Formes	Conditions d'importation
Algues	Séchées	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Dukkah, duqqa	Grains et fruits secs écrasés, aromatisés en paquets hermétiques	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Kambucha (thé)		Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
Tisanes, infusions	Emballage commercial hermétique. En sachets pour infusion.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
	Emballage commercial non hermétique. En sachets pour infusion. (sans graines ou feuilles d'agrumes)	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
	Autres tisanes et infusions en emballage commercial, « en vrac »	Inspection. Pas de permis d'importation exigé. Certificat phytosanitaire demandé, absence de parasites vivants visibles. (Les produits contenant des semences d'espèces envahissantes viables sont interdits).
	Mélanges contenant des feuilles ou grains d'agrumes	Voir « Agrumes » ou « Citrus » dans ce tableau
<i>Abrus</i> spp.	Haricot paternoster, jing gu cao, xiang si zi	Séchées, sauf graines viables. Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Abutilon</i> spp.	dong kui zi, qing ma zi	Séchées, sauf graines viables. Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Acacia catechu</i>	Acacia à cachou, haier cha	Séchées, sauf graines viables. Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Acacia senegal</i>	Acacia Sénégal	Gomme, écorces séchées. Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Acacia</i> spp.	Acacia (autres)	Séchées, sauf graines viables. Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles

<i>Acanthopanax</i> spp.	Wu jia pi, ci wu jia (Siberian ginseng)	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Acanthus ebracteatus</i>	Sea holly	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Acer</i> spp.	Erable	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Achillea</i> spp.	Shi cao, yarrow, achillée mille-feuilles	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Achyranthes</i> spp.	Huai niu xi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Acmena</i> spp.	Lilly pilly	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aconitum</i> spp.	Aconit, wu tou, fu zi, niu bian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Acorus</i> spp.	Shi chang pu, calamus, sweet flag	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Acronychia</i> spp.	Jiang zhen xiang	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Actinidia</i> spp.	kiwi, mi hou tao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Adenophora</i> spp.	Sha shen	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Adenosma</i> spp.	Adenosma	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Adhatoda</i> spp.	Adhatoda	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Adiantum</i> spp.	Adiante, capillaire	Séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Aegilops</i> spp.	Egilope	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aegle marmelos</i>	Fruit de bael	Fruits séchés (après ébullition).	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
<i>Aeschynomene</i> spp.	Aeschynomene	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier, qi ye shu	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Agastache</i> spp.	Huo xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Agave</i> spp.	Agave	Feuilles, racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Agrimonia</i> spp.	Aigremoine, xian he cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Agropyron</i> spp.	Chiendent, ou mao gen	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ailanthus</i> spp.	Ailante, chun pi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ajuga</i> spp.	Bugle, jin gu cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Akebia</i> spp.	Akébie, mu tong, ba yue za	Séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Albizia</i> spp.	He huan pi	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Alchemilla</i> spp.	Alchémille	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aletris</i> spp.	Alétris	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aleurites</i> spp.	Bancoule, ti'a'iri	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Alisma</i> spp.	Plantain d'eau, ze xie	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Alkanna</i> spp.	Orcanette	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Allium</i> spp.	Allium, ail, oignon, poireau, da suan, jiu cai, jiu bai, xie bai	Séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Alnus</i> spp.	Aulne	Séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Alocasia</i> spp.	Ape	Séchées (mélange pour soupe)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Aloe</i> spp.	Lu hui	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aloysia</i> spp.	Verveine citronelle, verveine odorante	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Alpinia officinarum</i>	Galangal, gao liang jiang	Rhizome moulu	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé. Autorisé uniquement sous forme de poudre moulue.
<i>Alternanthera</i> spp.	Alternanthere, lian zi cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Althea officinarum</i> , <i>Althea</i> spp.	Guimauve	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ambrosia</i> spp.	Ambroisie	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Amelanchier</i> spp.	Amélanchier	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Amomum</i> spp.	Cardamome, bai dou kou, cao guo	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ampelopsis</i> spp.	Vigne vierge, bai lian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Amsinckia</i> spp.	Amsinckia	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anacyclus</i> spp.	Camomille marocaine	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anagallis</i> spp.	Mouron	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anchusa</i> spp.	Buglosse	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Andrographis paniculata</i>	Echinacée d'Inde	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anemarrhena</i> spp.	Anemarrhena	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anemone</i> spp.	Anémone	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anethum graveolens</i>	Aneth	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

		Pointes de feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Angelica</i> spp.	Angélique, bai zhi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Angophora</i> spp.	Angophora	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Anisodus</i> spp.	Anisodus	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Annona</i> spp.	Annone	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Aphananthe</i> spp.	Aphananthe	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Apium graveolens</i>	Céleri	Feuilles séchées grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Apocynum</i> spp.	Apocyne, luo bu ma	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aponogeton</i> spp.	Aponogeton	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aquilaria</i> spp.	Agar wood, chen xiang	Feuilles, tiges, racines séchées.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles. Elle figure dans l'annexe 2 de la CITES.
<i>Araucaria</i> spp.	Pin de Norfolk, pin du Chili	Feuilles, tiges séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Archangelica officinalis</i>	Angélique vraie	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane, niu bang zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	Raisin d'ours, busserole, xiong mei	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Ardisia</i> spp.	Ai di cha	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Argemone mexicana</i>	Pavot mexicain	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aristida setacea</i>	Aristida setacea	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aristolochia</i> spp.	Ma dou ling	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Armoracia rusticana</i>	Raifort	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Arnica montana</i>	Arnica	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aronia</i> spp.	Aronia	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Artemisia</i> spp.	Armoise, qing hao, yin chen hao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aruncus</i> spp.	Barbe de bouc	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Asarum</i> spp.	Asaret, wild ginger, xi xin	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Asclepias</i> spp.	Asclépiade	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ascophyllum nodosum</i>	Ascophyllum	Séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

<i>Aspalathus linearis</i>	Rooibos	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Asparagus</i> spp.	Asperge, tian men dong	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aspidistra</i> spp.	Aspidistra	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aster ageratoides</i> , <i>A. flaccidus</i> , <i>A. scaber</i> , <i>A. subulatus</i> , <i>A. tartaricus</i> , <i>A. turbinatus</i>	Aster, zi wan	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Astragalus</i> spp.	Astragale, huang qi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Atractylodes</i> spp.	Atractylodes, Cang Zhu	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Aucklandia lappa</i>	Mu Xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Azadirachta indica</i>	Neem	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Backhousia citriodora</i>	Myrte citronnée	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Bacopa monnieri</i>	Ba ji tian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Baphicacanthus cusia</i>	Baphicacanthus, indigo	Tiges et racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Barosma betulina</i>	Buchu	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Bauhinia</i> spp.	Arbre à orchidées	Séchées, sauf fruits et graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Beesia calthaefolia</i>	Beesia	Séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Belamcanda chinensis</i>	Iris tigré, she gan	Rhizomes séchés.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Benincasa hispida</i>	Courge cireuse, dong gua pi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Berberis</i> spp.	Xiao hao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Berchemia</i> spp.	Berchémia	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Betonica officinalis</i>	Bétoine	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Betula</i> spp.	Bouleau	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Bidens bipinnata</i> , <i>B. biternata</i> , <i>B. parviflora</i> , <i>B. pilosa</i> , <i>B. tripartita</i>	gui zhen cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Biota orientalis</i>	Thuya d'orient, bai zi ren	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Bletilla striata</i>	Orchidée jacinthe, bai ji	Bulbes, rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Blumea</i> spp.	Ai na xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Boehmeria</i> spp.	Boehmeria	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Boenninghausenia</i> spp.	Boenninghausenia	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Boerhavia diffusa</i>	Boerhavia diffusa	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Boesenbergia rotunda</i>	Boesenbergia rotunda	Rhizomes et feuilles séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Bolbostemma paniculatum</i>	Bolbostemma paniculatum	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Bombax</i> spp.	Bombax	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Borassus flabellifer</i>	Borasse	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Boschniakia</i> spp.	Rou cong rong	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Boswellia</i> spp.	Ru xiang	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Bougainvillea glabra</i>	Bougainvillier glabre	Feuilles et fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Bracteantha bracteata</i>	Immortelle	Fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Brassica nigra</i> , <i>Sinapis alba</i>	Moutarde	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Brassica</i> spp.	Chou	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Mûrier à papier, chu shi zi	Fruits et graines non viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Brucea javanica</i>	Ya dan zi	Fruits et graines non viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Brunfelsia</i> spp.	Brunfelsia	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Buddleja</i> spp.	Mi meng hua	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
<i>Bupleurum</i> spp.	Buplèvre, chai hu	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Butea</i> spp.	Butea	Fleurs, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Caesalpinia</i> spp.	Flamboyant, su mu	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cajanus</i> spp.	Pois cajan	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Calamus</i> spp.	Palmier rotin	Feuilles, fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Calendula</i> spp.	Souci	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Callicarpa</i> spp.	Callicarpe	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Calotropis</i> spp.	Pommier de Sodome	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Camellia japonica</i> , <i>C. sinensis</i>	Thé, cha hua	Feuilles séchées.	L'importation de thé en emballage commercial hermétique n'est pas soumise à l'obligation de documents phytosanitaires ni d'inspection. Thé en sac de pays exempts d'insectes xylophages du cocotier : Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé. Thé en sac de pays infestés par insectes xylophages du cocotier : Fumigation au bromure de méthyle.
<i>Campanula</i> spp.	Campanule	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Campanumoea</i> spp.	Campanumoea	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Campomanesia</i> spp.	Campomanesia	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Campsis</i> spp.	Jasmin trompette, ling xiao hua	Feuilles, fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Campylotropis</i> spp.	Campylotropis	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Capparis</i> spp.	Câpre	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur, ji	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Capsicum annuum</i>	Paprika, la jiao	Poudre	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cardiospermum halicacabum</i>	Pois de cœur	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carduus</i> spp.	Chardon	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carex</i> spp.	Carex	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carlina acaulis</i>	Chardon argenté	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carpesium</i> spp.	Tian ming jing, she shi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carthamus</i> spp.	Carthame, hong hua	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carum carvi</i>	Carvi	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Carum copticum</i>	Ajowan	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Casimiroa</i> spp.	Sapote blanche	Feuilles, fleurs, fruits séchés (sauf graines viables)	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cassia</i> spp.	Jian ye fan xie, wang jiang nan zi, cao jue ming, jue ming zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Castanea</i> spp.	Châtaignier	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Castanopsis</i> spp.	Castanopsis	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Ceanothus</i> spp.	Lilas de Californie	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Ceiba pentandra</i>	Kapokier	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Celosia</i> spp.	Célosie, qing xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Celtis</i> spp.	Micocoulier	Feuilles, fleurs, fruits séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Centaurea cyanus</i> , <i>C. diffusa</i> , <i>C. maculosa</i> , <i>C. nigra</i>	Centauree	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Centaureum</i> spp.	Petite centaurée	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Centella asiatica</i>	Centella	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Centipeda</i> spp.	Centipède, shi hu sui	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cephalanoplos segetum</i>	Xiao Ji Yin Zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ceratonia siliqua</i>	Caroubier	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cercis chinensis</i>	Gainier de Chine	Ecorces séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cestrum nocturnum</i>	Jasmin de nuit	Feuilles, fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chaenomeles</i> spp.	Chaenomeles	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chamaecyparis</i> spp.	Chamaecyparis	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chamaelirium luteum</i>	Plante étoilée	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chamaemelum nobile</i>	Camomille romaine	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chamaemelum nobile</i>	Chamomille	Feuilles, fleurs séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Chenopodium ambrosioides</i> , <i>C. hybridum</i>	Chénopode, tu jing jie	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Chimonanthus praecox</i>	Chimonante	Fleurs séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Chionanthus</i> spp.	Arbre de neige	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chionographis</i> spp.	Chionographis	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chlorophytum borivillianum</i>	Safed musli	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chrysanthemum</i> spp.	Chrysanthème, tong hao, ye ju hua, ju hua	Feuilles, fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chrysophyllum cainito</i>	Pomme-étoile	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chrysopogon zizanioides</i>	Vétiver	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Cibotium barometz</i>	igou ji	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée	Grains, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cimicifuga</i> spp.	Cimicifuge, bei mei sheng ma	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cinnamomum</i> spp.	Cannelle, rou gui	Bâtons, écorce	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
		Grains entiers, grillés ou décaféinés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Grains verts et départchés	Traitement au bromure de méthyle.
<i>Cinnamomum tejpata</i>	Indian bay leaf	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cirsium</i> spp.	Cirse, da ji, xiao ji	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cissus</i> spp.	Cissus	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cistanche deserticola</i> , <i>C. salsa</i>	Cistanche, rou cong rong	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Citropsis</i> spp.	Citropsis	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Citrus</i> spp., <i>Fortunella</i> spp., <i>Poncirus</i> spp., ...	Agrumes (produits à base)	Peau séchée, et non mise en conserve. Feuilles séchées.	Si le produit contient moins de 5 % de peau : documents phytosanitaires et inspection non exigés. Si le produit contient plus de 5 % de peau : Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés. Mention additionnelle : le pays ou la zone est exempt de chancre citrique (<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv <i>citri</i>) OU le produit a été autoclavé à 118 ° C pendant 30 minutes à 100 kPa OU le produit a été chauffé à 85 ° C à 40 % au moins d'humidité relative pendant au moins 8 heures continues.
		Peau en conserve et à longue conservation, glacée, en saumure, sirop ou dans des sachets pour infusion fermés hermétiquement.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Granules, poudre	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

		Feuilles séchées, grains	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés. Mention additionnelle : le pays ou la zone est exempt de chancre citrique (<i>Xanthomonas axonopodis</i> pv <i>citri</i>) OU le produit a été autoclavé à 118 ° C pendant 30 minutes à 100 kPa OU le produit a été chauffé à 85 °C à 40 % au moins d'humidité relative pendant au moins 8 heures continues.
<i>Clausena</i> spp.	Guo shan xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cleistocalyx operculatus</i>	Cleistocalyx	Feuilles, bourgeons floraux séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Clematis</i> spp.	Clématite, wei ling xian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Clerodendrum</i> spp.	Hai zhou chang shan	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Codonopsis</i> spp.	Cnidium , dang shen	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Coffea</i> spp.	Café, ke fei	Granulé ou moulu, grains torréfiés, instantané	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Café vert déparché	Permis d'importation non exigé, certificat phytosanitaire obligatoire. Avant expédition, le produit doit avoir subi une fumigation au bromure de méthyle. OU Traitement à la chaleur à 70 °C pendant 4 heures, une fois que cette température est atteinte au centre de la cargaison.
<i>Coix lacryma-jobi</i>	Larme de Job, yi yi ren	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Colocasia</i> spp.	taro	Séchées (mélange pour soupe)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Commelina</i> spp.	Comméline	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Commiphora</i> spp.	Myrrhe, a bi ni xi ya mo yao	Tiges séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Coptis chinensis</i>	Huang lian	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Coriandrum sativum</i>	Coriandre, hu sui	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cornus officinalis</i>	Shan zhu yu	Fruits et graines non viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Corydalis</i> spp.	yan hu suo	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Chrysanthemum</i> spp.	Chrysanthème	Fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Crocus sativus</i>	Safran, fan hong hua	Etamines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cuminum cyminum</i>	Cumin	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Curcuma</i> spp.	Jiang huang, peng e zhu	Moulu Rhizome sec	Documents phytosanitaires et inspection non exigés. Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cuscuta</i> spp.	Cuscute, tu zi zi	Séchées, sauf graines viables	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cyathula</i> spp.	<i>Chuan niu xi</i>	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cydonia</i> spp.	<i>Mu gua</i>	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cymbopogon citratus</i>	Citronnelle	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cynanchum</i> spp.	Bai shou wu	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cynara</i> spp.	Artichaut, cai ji	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Cynomorium coccineum</i> , <i>C. songaricum</i>	Suo yang	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Daphne</i> spp.	Daphnée, yuan hua	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dianthus</i> spp.	Oeillet	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dichroa febrifuga</i>	Chang shan, huang	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Dictamnus albus</i> , <i>D. dasycarpus</i>	Bai xian, chao xian bai xian	Feuilles, racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dimocarpus longan</i>	Longan, œil de dragon	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dioscorea</i> spp.	Igname, shan yao, huang yao zi, bi xie	Rhizomes séchés à usage pharmaceutique	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Diospyros kaki</i>	Kaki, shi zi, shi di	Fruits, calices séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Dipsacus</i> spp.	Xu duan	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Drynaria baronii</i> , <i>D. fortunei</i>	Gu sui bu	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dryobalanops aromatical</i> , <i>D. camphora</i>	Bornéol, ai mian, bing pian, mei pian	Feuilles, racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Dryopteris crassirhizoma</i>	Guan zhong	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Durio zibethinus</i>	Durian, liu lian	Fruits, feuilles séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Echinacea</i> spp.	Hia ye song guo, zi zhui ju	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Eclipta</i> spp.	Han lian cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Elettaria cardamomum</i>	Cardamone, xiao dou kou	Fruits, grains séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Eleutherococcus</i> spp.	Eleuthérocoque, wu jia pi, ci wu jia (Siberian ginseng)	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Ephedra</i> spp.	Ma huang	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Epimedium</i> spp.	Fleur des elfes, horny goat weed	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Erythrina variegata</i>	Erythrine, hai tong pi	Ecorces séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Equisetum</i> spp.	Wen jing	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Eriobotrya</i> spp.	Loquat, pi pa ye.	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Eucalyptus</i> spp.	Eucaplyptus	Séchées, sauf graines et fruits.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Eucommia ulmoides</i>	Eucommia	Ecorces séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé
<i>Eupatorium</i> spp.	Pei lan	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Euphorbia</i> spp.	Euphorbe, gan sui, xu sui zi, lang du	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Euphoria longan</i>	Longan, œil de dragon	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Euterpe oleracea</i>	Açaï	Moulu	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Foeniculum</i> spp.	Fenouil, xiao hui xiang	Grains séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Fraxinus</i> spp.	Frêne, qin pi	Feuilles, écorces séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Fritillaria</i> spp.	Fritillaire, zhe bei, chuan bei	Bulbes séchés	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
<i>Glycyrrhiza glabra</i>	Réglisse, gan cao	Plants, feuilles, fleurs, racines séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Gardenia jasminoides</i>	Shan zhi zi	Fruits séchés, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
<i>Gastrodia</i> spp.	Tian ma	Rhizomes séchés.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Gentiana</i> spp.	Gentiane, qin jiao, long dan	Plants, feuilles, racines séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Geranium</i> spp.	Lao guan cao	Tiges, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Gingko biloba</i>	Bai guo	Feuilles racines, fruits séchés, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Gleditsia</i> spp.	Zao jiao	Plants, feuilles, racines, fruits séchés, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Glycine max</i>	Soja	Feuilles et rameaux séchés.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Glycyrrhiza</i> spp.	Réglisse, gan cao	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Hedyotis diffusa</i>	Bai hua she she cao	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Homalomena occulta</i>	Qian nian jian	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Hordeum vulgare</i>	Orge, da mai mai ya	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Houttuynia cordata</i>	Hi cai yu xing cao	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	Fleurs, feuilles séchées	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Ilex</i> spp.	Houx	Racines, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Illicium</i> spp.	Anis étoilé, ba jiao hui huang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Impatiens balsamina</i>	Impatiente, feng xian hua	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Imperata arundinacea</i> , l. <i>cylindrica</i>	Impérata, mao gen	Racines, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Inula</i> spp.	Inule, xuan fu hua, tu mu xiang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ipomoea nil</i>	Belle-de-jour, qian niu hua	Rameaux, feuilles séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Isatis</i> spp.	Ban lan gen	Racines, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Juglans</i> spp.	Noyer, qin long yi, hu tao	Feuilles, noix séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Juniperus</i> spp.	Génévrier	Baies séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Justicia adhatoda</i>	Jian wei feng	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Kaempferia galanga</i>	Galanga, shan nai	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Kochia scoparia</i>	Tonburi, di fu zi	Graines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lablab purpureus</i>	Syn. <i>Dolichos lablab</i> , dolique d'Egypte	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lasiosphaeria fenzlii</i>	Ma bo	Fructifications séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Leonurus</i> spp.	Yi mu cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lepidium</i> spp.	Cresson	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Levisticum officinale</i>	Livèche, ache des montagnes	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Ligusticum</i> spp.	Ligusticum	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ligustrum lucidum</i>	Troène, ru zhen zi	Fruits séchés non viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Lilium</i> spp.	Lys, bai he	Bulbes séchés non viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Lindera aggregate</i> , L. <i>communis</i>	Tian tai wu yao	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin, ya ma, hu ma	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Liquidambar formosana</i> , L. <i>orientalis</i>	Lu lu tong	Fruits séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Liriope</i> spp.	Mai dong	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Litchi, chinensis</i>	Lychee, li zhi he	Fruits séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lobelia chinensis</i>	Ban bian lian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lonicera</i> spp.	Jin yin hua, ren dong	Feuilles, rameaux séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Lophatherum gracile</i>	Bamboo leaves	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Luffa</i> spp.	Eponge végétale, si gua luo	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lycium barbarum</i> , L. <i>chinense</i>	Goji, gou qi zi	Fruits séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lycopus lucidus</i>	Ze lan	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Lysimachia</i> spp.	Jin qian cao, Da tian ji huang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Magnolia</i> spp.	Ri chan you pu, hou po	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Malva verticillata</i>	Mauve verticillée, dong kui zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Manihot esculenta</i>	Manioc, mu shu	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Matricaria recutita</i> et autres espèces.	Chamomille, yang gan ju	Feuilles, fleurs séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Melia azedarach</i> , <i>M. toosendan</i>	Ku kian zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Mentha</i> spp.	Menthe, menthe poivrée, bo he	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Momordica</i> spp.	Margose, ku gua, mu bie zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Morinda officinalis</i>	Morinda, ba ji tian	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Murraya</i> spp.	Caloupilé, curry Tree	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Myristica fragrans</i>	Macis, rou dou kou	Fruits séchés (arille)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Myristica</i> spp.	Muscade, rou dou kou	Grains entiers, écrasés ou moulus	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Nelumbo nucifera</i>	Lotus, kian zi, lian xin	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Nicotiana tabacum</i>	Tabac	tabac en conditionnement prêt à être fumé, chiqué, prisé	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Feuilles séchées destinées à la transformation.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Notopterygium forbesii</i> , N. incisum	Jiang huo	Racines, rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Ocimum</i> spp.	Basilic	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Oldenlandia diffusa</i>	Bai hua she she cao	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Origanum majorana</i>	Marjolaine	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Origanum majorana</i>	Origan	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Oroxylum indicum</i>	Mu hu die	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Oryza</i> spp.	Riz	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Paeonia</i> spp.	Pivoine, mu dan pi	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Panax</i> spp., <i>Acanthopanax</i> spp.	Ginseng, ren shen	Racines séchées. entières ou découpées	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Paris polyphylla</i>	Qi ye yi zhi hua	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Patrinia scabiosaefolia</i>	Bai jiang cao	Racines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Perilla frutescens</i>	Zi su ye, Shiso	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Peucedanum decursivum</i> , P. praeruptorum	Qian hu	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Phellodendron amurense</i> , P. chinense	Huang bai	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Phragmites communis</i>	Roseau, lu gen	Rhizomes séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Phyllostachys nigra</i>	Zhu ru	Feuilles, tiges séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Picrorhiza scrophulariifolia</i>	Xuan hu lian	Racines, rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Pimenta dioica</i>	Quatre-épices	Fruits ou feuilles séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Pimpinella anisum</i>	Anis, yang hui xiang	Fruits, grains séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Pinellia teraata</i>	Ban xia	Racines, rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

<i>Piper methysticum</i>	Kava, ka wa hu jiao	Racines séchées.	<p>Permis d'importation et certificat phytosanitaire exigés.</p> <p>Les racines doivent être propres, sans écorce.</p> <p>Au départ, traitement au bromure de méthyle.</p> <p>Le colis ne doit pas contenir d'insectes, de graines, de particules de terre, de déjections animales, de matières animales ou de matières végétales telles que paille, morceaux de tiges, racines, écorce d'une espèce autre que <i>Piper methysticum</i>.</p> <p>A l'arrivée, un échantillonnage du colis sera inspecté. Si des insectes vivants sont trouvés, l'ensemble du colis sera traité au bromure de méthyle à 48 g/m³ pendant 24 heures.</p>
		Poudre	<p>Permis d'importation et certificat phytosanitaire exigés.</p> <p>Le produit doit être en conditionnement hermétique. Il ne doit pas contenir d'insectes, de graines, de particules de terre, de déjections animales, de matières animales ou de matières végétales telles que paille, morceaux de tiges, racines, écorce.</p> <p>A l'arrivée, un échantillonnage du colis sera inspecté. Si des insectes vivants sont trouvés, les faire identifier par l'entomologiste du service chargé de la biosécurité. Traiter les colis par chauffage à 80 ° C pendant 4 heures ou faire réexpédier les colis ou faire procéder à leur destruction. Informez l'importateur que le traitement à la chaleur peut abîmer le produit et que le bromure de méthyle peut être absorbé par les poudres et est donc contre-indiqué.</p>
<i>Piper</i> spp. (sauf <i>P. methysticum</i>), <i>Capsicum</i> spp., <i>Zanthoxylum piperitum</i>	Poivre, noir, blanc, vert, poivre de Sichuan/Szechwan, hu jiao	Fruits secs	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Plantago</i> spp.	Psyllium, plantain des Indes, ispaghul, che qian cao	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Platycodon grandiflorum</i>	Jie geng	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Podophyllum emodi</i>	Gui jiu, mandragore	Racines, rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Polygala sibirica</i> , <i>P. tenuifolia</i>	Yuan zhi	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

<i>Polygonatum cyrtonema</i> , <i>P. kingianum</i> , <i>P. odoratum</i> , <i>P. sibiricum</i>	Sceau de Salomon, huang jing, yu zhu	Racines, rhizomés séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Polygonum</i> spp.	Hu zhang, la liao	Séchées, sauf graines viables.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier, ma chi xian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune, xia ku cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Prunus</i> spp.	Prunier, pêcher, apricotier, tao ren, mei, xing ren	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Pseudostellaria heterophylla</i>	Tai zi shen	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Psoralea corylifolia</i>	Bu gu zhi	Fruits et graines non viables, séchés	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
<i>Pueraria hirsuta</i> , <i>P. lobata</i> , <i>P. thomsonii</i>	Pueraria, ge gen, ge hua	Fruits et graines non viables séchés	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Pulsatilla chinensis</i>	Bai tou weng	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Punica granatum</i>	Grenade, shi liu pi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Pyrrhosia</i> spp.	Shi wei	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Quisqualis indica</i>	Rangoon creeper, shi jun zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Raphanus sativus</i>	Radis, lai fu zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Rehmannia glutinosa</i>	Di huang	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Rheum officinale</i> , <i>R. palmatum</i>	Rhubarbe chinoise, da huang	Racines, rhizomes, tiges séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Rhodiola kirilowii</i> , <i>R. rosea</i>	Hong jing tian	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Rhododendron</i> spp.	Chinese azalea, nao yang hua	Racines, tiges, feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Rhus</i> spp.	Sumac, jin yin zi, yan fu mu, gan chi	Grains, tiges, feuilles séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Rosa</i> spp.	Rose, fu pen zi, ying shi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Rosmarinus officinalis</i>	Romarin	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Rubia cordifolia</i>	Qian cao	Racines, rhizomes, séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Salvia officinalis</i> , <i>S. miltiorrhizae</i>	Sauge, dan shen	Feuilles, tiges séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe, di yu	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Satureja</i> spp.	Sarriette	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

<i>Schinus terebinthifolius</i>	Poivre rose	Fruits secs	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Schisandra</i> spp.	Wu wei zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Scutellaria baicalensis</i> , <i>S. barbata</i>	Huang qin, ban zhi lian	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Senna alexandrina</i>	Séné	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Sesamum indicum</i>	Sésame, hu ma ren	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Siraitia grosvenorii</i> (<i>Momordica grosvenorii</i>)	Luo han guo, longevity fruit	Fruits séchés	Attestation du fabricant/fournisseur certifiant que les fruits ont été soumis à un chauffage à au moins 75 °C pendant au moins 48 heures et ne contiennent pas de graines viables.
<i>Siegesbeckia</i> spp.	Xi qian cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Siler divaricatum</i> (<i>Saposhnikovia divaricata</i>)	Fang feng	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Sinapis alba</i>	Moutarde blanche, jie zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Smilax glabra</i>	Tu fu ling	Rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Solanum melongena</i>	Aubergine, qie zi	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Sophora</i> spp.	Sophora, huai hua	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Sparganium stoloniferum</i>	San leng	Rhizomes séchés	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Spirodela polyrrhiza</i>	Fu ping	Séchées, sauf graines viables.	Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés.
<i>Stellaria dichotoma</i>	Yin chai hu	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Stemona</i> spp.	Bai bu	Racines séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Sterculia lychnophora</i>	Pang da hai	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Strychnos vomica</i> , <i>S. pierriana</i>	Ma qian zi, fan mu bie	Séchées, sauf graines viables	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Styrax tonkinensis</i>	An xi xiang, benjoin	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Swertia mileensis</i>	Chuan dong zhang ya cai	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Syzygium polyanthum</i>	Indonesian bay leaf	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Syzygium</i> spp.	Girofle, ding xiang	Boutons floraux séchés (clous)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Tamarindus indica</i>	Tamarin, luo wang zi	Blocs de pulpe comprimée avec ou sans graines	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Tamarix chinensis</i>	Xi he liu	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

<i>Taraxacum mongolicum</i> , <i>T. sinicum</i>	Pissenlit, pu gong ying	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Taxillus chinensis</i>	Sang ji sheng	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Terminalia billerica</i> , <i>T. chebula</i>	Badamier, he zi	Feuilles, fruits séchés (graines non viables.)	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Theobroma cacao</i>	Cacao	Grains entiers séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Thymus</i> spp.	Thym	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Trachelospermum jasminoides</i>	Lao shi teng	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Tribulus terrestris</i>	Croix-de-Malte, bai ji li, ci ji li	Fruits séchés	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Trichosanthes kirilowii</i> , <i>T. japonica</i> , <i>T. rosthornii</i>	Tian hua fen, gua lou gen	Rachines séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Trigonella foenum-graecum</i>	Fenugrec, hu lu ba	Grains	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
		Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage, kuan dong hua	Feuilles, fleurs séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Typha angustifolia</i> , <i>T. orientalis</i>	Pu huang	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ulmus</i> spp.	Orme, chi yu	Feuilles séchées.	Documents phytosanitaires et inspection non exigés
<i>Uncaria</i> spp.	Gou teng	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Umbellularia californica</i>	California bay leaf	Feuilles séchées.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane, xie cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Verbena officinalis</i>	Nerveine, ma bian cao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Viola yedoensis</i>	Zi hua di ding	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Vitex</i> spp.	Man jing zi	Fruits séchés, graines non viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Vitis</i> spp.	Vigne, ying ao	Séchées, sauf graines viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Xanthium sibiricum</i>	Cang er zi	Fruits séchés, graines non viables.	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Zea mays</i>	Maïs, yu mi xu	Soie de maïs (stigmates des fleurs femelles) séchée et découpée	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Zingiber officinalis</i>	Gingembre, jiang	Confit, en saumure ou dans sirop, en poudre, extrait	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

		desseché	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Ziziphus jujuba</i>	Jujube, da zao	Fruits secs	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
	Autres racines séchées.		Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.
	Autres herbes aromatiques séchées.		Permis d'importation et certificat phytosanitaires exigés, absence de parasites vivants visibles.

8.4 Fruits et légumes

8.4.1 Fruits et légumes desséchés

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de fruits ou légumes sous forme déshydratée, lyophilisée, desséchée, de poudre ou de flocons qui sont produits et emballés commercialement dont la forme fraîche ou destinée à la multiplication est autorisée. Les exceptions à cette règle concernent les espèces et formes traitées par ailleurs dans la réglementation et celles qui peuvent contenir des graines viables appartenant aux espèces prohibées. Les produits doivent être conditionnés en emballage commercial hermétique.

Les pousses de bambou séchées sont incluses dans cette catégorie.

Les fruits et légumes suivants dont l'importation de la forme fraîche est interdite peuvent être importés sous les formes et conditions stipulées dans le tableau ci-dessous. Les produits importés pour un usage personnel (5 kg au plus) ne sont pas soumis à la production de documents phytosanitaires s'ils sont conditionnés en emballage commercial hermétique.

L'importation d'ananas (*Ananas* spp.) et de vanille (*Vanilla* spp.) est interdite.

L'importation de bananes séchées (*Musa* spp.), de fruit à pain (*Artocarpus* spp), de taro (*Colocasia* spp.), d'igname (*Dioscorea* spp.), de patate douce (*Ipomoea batatas*), de tarua (*Xanthosoma* spp.) est interdite, sauf sous la forme de chips.

Marchandises	Nom commun	Forme	Conditions d'importation
<i>Carica papaya</i>	papaye	chips, flocons, déshydraté	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Citrus</i> spp.	agrumes	Desséché	voir 8.3
<i>Cocos nucifera</i>	coco	chips, flocons	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		desséché (râpé ou non) de pays exempts d'insectes xylophages du cocotier	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
		desséché (râpé ou non) de pays infestés d'insectes xylophages du cocotier	Permis d'importation et certificat phytosanitaire exigés. Séchage du coco : 85 – 100 °C pendant 45 minutes au minimum.
<i>Mangifera indica</i>	mango	Desséché et dénoyauté, chips, flocons	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.
<i>Musa</i> spp.	banane	chips	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Persea americana</i>	avocat	poudre, conserve	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Spondias cytherea</i>	pomme-cythere	Desséché sans graines viables	Inspection. Pas de document phytosanitaire exigé.

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de fruits ou légumes conservés dans du vinaigre et qui sont produits et emballés commercialement, sauf celles provenant de *Ananas comosus* (ananas), *Artocarpus* spp. (*uru*), *Colocasia* spp. (taro), *Dioscorea* spp. (igname), *Ipomoea batatas* (patate douce), *Musa* spp. (banane), *Vanilla* spp. (vanille) et *Xanthosoma* spp. (*tarua*).

8.4.3 Fruits et légumes frais pelés, râpés coupés en morceaux ou lanières

Pour rappel, en ce qui concerne les fruits et légumes frais pelés, râpés, coupés en morceaux ou lanières, se référer aux conditions d'importation de chacune des espèces sous forme fraîche.

8.4.4 Fruits et légumes confits, salés, conservés dans la saumure ou dans du sirop de sucre

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de fruits ou légumes confits, salés, conservés dans la saumure ou du sirop de sucre et qui sont produits et emballés commercialement, sauf celles provenant de *Ananas comosus* (ananas), *Artocarpus* spp. (*uru*), *Colocasia* spp. (taro), *Dioscorea* spp. (igname), *Ipomoea batatas* (patate douce), *Manihot esculenta* (manioc), *Musa* spp. (banane), *Vanilla* spp. (vanille) et *Xanthosoma* spp. (*tarua*).

8.4.5 Jus de fruits et de légumes, purées, extraits liquides et de pulpe

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de jus de fruits et de légumes, purées, extraits liquides et de pulpe et qui sont produits et emballés commercialement, sauf celles provenant de *Ananas comosus* (ananas), *Artocarpus* spp. (*uru*), *Colocasia* spp. (taro), *Dioscorea* spp. (igname), *Ipomoea batatas* (patate douce), *Manihot esculenta* (manioc), *Vanilla* spp. (vanille) et *Xanthosoma* spp. (*tarua*).

8.4.6 Fruits et légumes cuits

voir le paragraphe 8.1

8.4.7 Fruits et légumes congelés

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de fruits ou légumes congelés qui sont produits et emballés commercialement à l'exception de :

- algues (voir 8.4.8)
- feuilles et peau d'agrumes (sauf celles ayant fait l'objet d'une cuisson ou un traitement à la chaleur)
- champignons (voir 8.5.3)
- autres espèces non autorisées ou interdites y compris sous forme de graines ou autre matériel végétal viable.

Les fruits congelés doivent, de plus, se conformer aux conditions suivantes :

- les fruits non-hôtes des mouches de fruit importés en tant que produits congelés doivent avoir subi le processus de congélation jusqu'à ce que la température à leur coeur soit maintenue à moins 10 °C au plus pendant au moins 7 jours.
- les fruits hôtes des mouches de fruit importés en tant que produits congelés doivent avoir subi le processus de congélation jusqu'à ce que la température à leur coeur soit maintenue à moins 18 °C au plus pendant au moins 7 jours.

L'inspection consistera, entre autres, à vérifier sur les thermogrammes que les conditions de température et de durée sont respectées. L'importateur ou son représentant les remettra au DPV, sur simple demande.

Les produits congelés provenant des espèces suivantes : *Alocasia* spp. (*ape*), *Ananas comosus* (ananas), *Artocarpus* spp. (*uru*), *Carica papaya* (papaye), *Citrus* spp. (agrumes), *Cocos nuciferu* (coco), *Colocasia* spp. (taro), *Dioscorea* spp. (igname), *Ipomoea batatas* (patate douce), *Mangifera indica* (mangue), *Manihot esculenta* (manioc), *Musa* spp. (banane), *Persea americana* (avocat), *Spondias cytherea* (pomme Cythère), *Xanthosoma* spp. (*tarua*) et *Vanilla* spp. (vanille), ne sont pas autorisés ou peuvent être soumis à des conditions d'importation spécifiques.

L'importation d'algues congelées n'est pas autorisée sauf si elles ont subi un traitement ayant reçu l'agrément du service chargé de la biosécurité qui les rend non viables. L'un des traitements suivants est agréé :

- chauffage dans l'eau à 90 °C pendant au moins 30 minutes, suivi par une congélation à moins 18 °C ;
- chauffage à 90 °C pendant au moins une minute suivi par une immersion totale dans du vinaigre et une congélation à moins 18 °C .
- chauffage à 75 °C pendant 15 minutes suivi par un trempage dans un assaisonnement puis une congélation à moins 18 °C.
- chauffage de tranches fines (jusqu'à 0,05 mm) à 300 °C sur un grill suivi d'un séchage, assaisonnement, découpe et congélation à moins 18 °C.

Les marchandises doivent être accompagnées par une attestation du fabricant avec les indications du nom et de l'adresse du fabricant, les détails exacts et la date du traitement. Le permis d'importation est obligatoire.

8.4.9 Cyanobactéries séchées : *Nostoc* (*Nostoc commune* et autres espèces)

Connues sous le nom de Fat Choy ou Fat Chai, les pelotes de filaments séchés doivent avoir été chauffées dans un autoclave à 118 °C pendant 30 minutes.

Le permis d'importation est obligatoire. La marchandise sera accompagnée d'une attestation du fabricant détaillant les conditions de traitement à la chaleur.

8.4.10 Algues destinées à l'alimentation en aquaculture

Un certificat phytosanitaire ou du fabricant doit attester que les algues destinées à l'alimentation en aquaculture ont été rendues non viables par chauffage à une température minimale de 71 °C pendant au moins 10 minutes ou par ultracentrifugation ou par irradiation à 25 kGy ou par une autre méthode préalablement agréée par le service chargé de la biosécurité. Le permis d'importation est obligatoire.

8.5 Champignons

8.5.1 Champignons séchés

Les permis d'importation, certificat phytosanitaire ou inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation en tant que denrées stockées de champignons séchés (y compris les mélanges destinés à faire la soupe), à l'exception de *Ganoderma* spp., qui sont produits et emballés commercialement qui figurent sur un connaissement ou une lettre de transport aérien.

Remarque : L'importation de *Ganoderma*, sauf s'il est un élément constitutif d'un mélange pour soupe, n'est pas autorisée sauf s'il est rendu non viable par un procédé agréé par le service chargé de la biosécurité, par exemple une irradiation gamma à 25 kGray . Le nom du champignon doit être spécifié sur les emballages renfermant du *Ganoderma* pur.

Tout produit suspecté d'être du *Ganoderma* ou tout champignon suspecté de ne pas être suffisamment sec sera détruit ou refoulé sauf si l'importateur présente des documents officiels attestant que ce produit n'est pas viable.

8.5.2 Champignons congelés

Les champignons comestibles indiqués dans le tableau suivant et conditionnés commercialement peuvent être importés sous forme congelée sans document phytosanitaire ni inspection.

Nom scientifique	Nom commun
<i>Agaricus</i> spp. (sauf <i>A. ulmarius</i> , synonyme: <i>Hypsizyguis ulmarius</i> , <i>A. tessulatus</i> , synonym <i>H. tessulatus</i>)	Agaric, psalliotas, champignon de Paris, button mushroom, field mushroom
<i>Auricularia</i> spp.	Oreille de Judas, tari'a iore, jelly fungus
<i>Boletus edulis</i>	Bolet de Bordeaux, cèpe de Bordeaux
<i>Cantharellus cibarius</i>	Girolle, chanterelle
<i>Craterellus cornucopioides</i>	Trompette de la mort

<i>Hericium erinaceum</i>	Hou tou gu, crinière de lion
<i>Hydnum repandum</i>	Pied-de-mouton
<i>Lactarius deliciosus</i>	Lactaire délicieux, saffron milk cap
<i>Lentinus edodes</i> (synonyme <i>Lentinula edodes</i>)	Shitake
<i>Lyophyllum</i> spp.	Shimeji
<i>Marasmius oreades</i>	Marasme des Oréades, faux-mousseron
<i>Morchella</i> spp.	Morille
<i>Pholiota nameko</i>	Nameko
<i>Pleurotus</i> spp.	Pleurote, oyster mushroom, abalone mushroom
<i>Tremella</i> spp.	Trémelle, cloud ear mushroom: silver ear mushroom; white jelly fungus
<i>Tricholoma bakamatsutake</i> , <i>T. caligatum</i> , <i>T. matsutake</i> (synonyme <i>T. nauseosum</i>), <i>T. magnivelare</i> , <i>T. terreum</i> (synonyme <i>T. myomyces</i>)	Princess matsutake, European matsutake, matsutake, white matsutake, griset
<i>Tuber melanosporum</i> , <i>T. magnatum</i> , <i>T. aestivum</i> (synonyme <i>T. uncinatum</i>), <i>T. borchii</i> (synonyme <i>T. albidum</i>)	Truffe noire, truffe du Périgord, truffe blanche, truffe de Bourgogne, bianchetto.
<i>Volvariella volvacea</i>	Volvaire volvacée, straw mushroom

8.5.3 Champignons conservés dans du vinaigre

Aucune demande de permis d'importation, de certificat phytosanitaire ou d'inspection n'est requis pour les champignons conservés dans du vinaigre et qui sont produits et emballés commercialement.

8.6 Légumineuses

Le terme de grains utilisé ici concerne les graines destinées à la consommation humaine ou animale, entières, cassées ou moulues ou celles destinées à la production de germes à consommer sous cette forme. Les conditions d'importation suivantes concernent uniquement les produits manufacturés ou produits commercialement ou industriellement.

Les parties de plantes, autres que les graines, utilisées en fourrage font l'objet de conditions d'importation particulières.

L'importation de farines de légumineuses est dispensée de documents phytosanitaires et d'inspection.

Marchandises	Noms communs	Formes	Conditions d'importation
<i>Arachis hypogaea</i>	Arachide	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cassia</i> spp.	Séné	Gousses et grains	Inspection. Documents phytosanitaires et inspection non exigés
		Feuilles séchées ou en poudre	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Cicer arietinum</i>	Pois chiche	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Dipteryx odorata</i>	Gaïac de Cayenne, Tonkan	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Glycine max</i>	Soja	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Gruau	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Sauce de soja	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
		Produit ayant subi une cuisson puis une congélation	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

			inspection non exigés.
<i>Lupinus spp.</i>	Lupin	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Medicago sativa</i>	Alfalfa, luzerne	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Phaseolus spp.</i>	Haricot	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Pisum spp.</i>	Pois	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Vicia faba</i>	Fève	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Vigna angularis</i>	Haricot Adzuki, haricot rouge du Japon	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.
<i>Vigna mungo</i> , V. <i>radiata</i> , V. <i>unguiculata</i>	Mung beans, haricot urd, haricot mungo, haricot long	Grains	Documents phytosanitaires et inspection non exigés.

8.7 Fruits à coque

Les conditions d'importation suivantes concernent uniquement les produits manufacturés ou produits commercialement ou industriellement.

Marchandises	Noms communs	Formes	Conditions d'importation
Voir liste des espèces ci-dessous		Noix écrasées, hachées, en poudre	Pas de document phytosanitaire et d'inspection nécessaires.
Voir liste des espèces ci-dessous		Noix entières	Pas de document phytosanitaire et d'inspection nécessaires si conditionnées pour la vente au détail ou si les paquets ont moins de 10 kg. Sinon, inspection.
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marron		
<i>Aleurites moluccanus</i>	Noix de bancoulier		
<i>Amygdalus communis</i>	Amande amère		
<i>Anacardium occidentale</i>	Noix de cajou		
<i>Arachis hypogaeae</i>	Arachide		
<i>Bertholletia excelsa</i>	Noix du Brésil		
<i>Carya illoinensis</i>	Noix de Pécan		
<i>Carya spp.</i>	Hickory		
<i>Castanea spp.</i>	Châtaigne		
<i>Cocos nucifera</i>	Noix de coco	Amande déshydratée	voir 8.4.1
<i>Corylus avellana</i>	Noisette		
<i>Gevuina avellana</i>	Noisette chilienne		
<i>Juglans regia</i>	Noix		
<i>Macadamia integrifolia</i> , <i>M. tetraphylla</i>	Noix de Macadamia		
<i>Nelumbo nucifera</i>	Noix de lotus		
<i>Pachina aquatica</i>	Noisette de Guyane		
<i>Pinus spp.</i>	Pignons de pin		
<i>Pistacia vera</i>	Pistachio		
<i>Prunus armenaica</i>	Abricot		

<i>Prunus dulcis</i>	Amandes		
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Akpi		
<i>Schinziophyton rautanenii</i>	Mongongo		

8.8 Huiles végétales et huiles solides transformées, margarines

Les documents phytosanitaires et une inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation d'huiles ou d'huiles solides, de margarines d'origine végétale si elles ont fait l'objet d'une transformation et un conditionnement commerciaux pour être destinées à une consommation humaine ou animale.

8.9 Sucres, sirops, mélasses, tourteaux, résidus d'extraction végétale

Marchandises	Conditions d'importation
Sucres (toute espèce végétale)	Documents phytosanitaires et inspection non exigés
Sirops (toute espèce végétale)	
Mélasses (toute espèce végétale)	
Résidus d'extraction végétale	

8.10 Extraits de plantes transformés, sous forme de gélules, pilules ou poudres.

Les documents phytosanitaires et une inspection ne sont pas nécessaires pour l'importation de gélules, pilules ou de poudres d'extraits de plantes produites commercialement et industriellement, à l'exception de celles contenant du *Ganoderma lucidum* et du *Piper methysticum* en poudre.

Du matériel végétal viable, y compris les spores, de *Ganoderma* spp. ne peut être importé. La poudre ou des extraits de *Ganoderma* spp. (à l'exception des comprimés fabriqués industriellement, mais y compris les gélules) ne peuvent être importés sauf s'ils entrent dans la composition de mélange de poudre contenant moins de 5 % de *Ganoderma* ou de boissons fabriqués industriellement.

L'importation de *Ganoderma lucidum* en poudre n'est autorisée qu'après délivrance d'un permis d'importation et à condition qu'elle ait été analysée et certifiée exempte de spores viables. Les spécialités contenant de la poudre ou des extraits de *Ganoderma lucidum* des marques suivantes peuvent être importées sans document phytosanitaire mais après une inspection :

- *DXN Ganocelium (GL) and DXN Ganocelium (RG) made by DXN marketing SDN.BHD, Malaysia.*
- *Green Valley, Green Valley Holding Co Ltd, China*
- *Gano Excel, Gano Excel Industries, SDN BHD, Malaysia*
- *Yung Kien Ganoderma, Yung Kien Industrial Corporation, Taiwan (Also distributed by: Shuang Hor in Malaysia, Singapore and Brunei).*
- *Sporo-Pollen, Herbs Generation International, Hong Kong*
- *999 Ganoderma Lucidum composite capsules, 999 (Sanjiu) Enterprise Group, Shenzhen, China*
- *Guangdong Institute of Microbiology capsules manufactured by Guangdong Yuwei Edible fungi Technology Co Ltd, Guanzhou, China*
- *LingZhi Chong Cao Ganoderma & Cordyceps formula manufactured by Guangdong Yiflang Pharmaceutical Factory, China*
- *Seven forests Ganoderma 18 manufactured by Seven Forests Herbal Medicines, USA*
- *Reishi capsules manufactured by Medi Mushrooms, Clareinch, South Africa*
- *Lingzhi Cracked Spores Powder Capsules manufactured by Eu Yan Sang Marketing Pte Ltd, Singapore*
- *Ganoderma Sporopollen Capsules manufactured by South China Institute of Botany*
- *High Fibre Ling Zhibo Capsules manufactured by South China Institute of Botany*
- *Nihon Reishi capsules manufactured by Nihon Vitamen Chemical Co. Ltd, Japan*
- *Organic Ganoderma lucidum Powder manufactured by Fujian Xianzhilou Biological Science*
- *Mushroom Science Reishi Gano capsules manufactured by JHS Mushrooms, USA*
- *Maxiferrin Pro Plus capsules containing Ganoderma manufactured by Medicines from Nature, Health Promotions International (Australia)*

L'importation de poudre de *Piper methysticum* (kava) est autorisée lorsqu'elle est conditionnée en gélules, pilules, comprimés sans document phytosanitaire ou inspection. En dehors de ces conditionnements, un permis d'importation est nécessaire.

8.11 Pollen

L'importation de pollen récolté par des abeilles et conditionné sous forme de gélules ou comprimés doit respecter, en plus des conditions phytosanitaires, la réglementation relative à l'importation de miel et produits tirés de l'apiculture.

Le pollen non récolté par des abeilles peut être importé sous forme de gélules ou comprimés à condition qu'il en soit fait mention sur le certificat phytosanitaire ou un document du fournisseur ou fabricant.

8.12 Micro-organismes utilisés comme ferment

L'importation des produits suivants est autorisée uniquement en emballage commercial hermétique et destinés à une consommation humaine, ou un usage thérapeutique ou cosmétique sur l'homme. Ceux qui sont sur un support d'origine animale peuvent être soumis à la réglementation relative à l'importation des produits d'origine animale (lait, ...) L'inspection n'est pas obligatoire. A titre indicatif, des exemples d'utilisation sont décrits.

Acetobacter spp. (fabrication du vinaigre, ...), *Aspergillus oryzae* (koji, fermentation du soja, vinaigre, alcool), bactéries lactiques (dont celles utilisées pour la fabrication du yaourt), *Bifidobacterium* spp. (utilisées en probiotique), *Brevibacterium linens* (fabrication de fromage), *Candida* spp. (ferment de boulangerie), *Citeromyces* spp. (ferment industriel), *Clavispora* spp. (ferment de boulangerie), *Debaryomyces* spp. (levure), *Dekkera* spp. (vinification), *Enterococcus durans* (ferment de fromage), *Enterococcus faecalis* (probiotiques), *Enterococcus faecium* (probiotiques), *Geotrichum candidum* (fabrication de fromage), *Hansenula* spp. (production de protéines), *Hasegawaea* spp., *Hypopichia* spp., *Issatchenkia* spp., *Kluyveromyces* spp. (production d'alcool, de protéines), *Lactococcus* spp. (fermentation du lait), *Leuconostoc* spp. (*Oenococcus* spp.) (fermentation du chou), micro-organismes utilisés pour la fabrication du kéfir, micro-organismes de vinification, *Monascus* spp. (fermentation du riz), *Pediococcus pentosaceus* (probiotiques, fermentation du chou), *Penicillium camemberti*, *Penicillium roqueforti* (fabrication de fromages), *Phaffia* spp. (synthèse de colorants), *Pichia* spp. (production d'alcools), *Propionibacterium* spp. (fabrication de fromages), *Rhizopus* spp. (fermentation du soja, pomme de terre), *Saccharomyces* spp. (levure de bière, levure de boulanger, ...), *Schizosaccharomyces* spp. (vinification), *Schwanniomyces* spp. (production d'alcools), *Staphylococcus carnosus* (synthèse d'aromates), *Staphylococcus xylosus* (ferment du lait), *Streptococcus cremoris*, *Streptococcus diacetilactis*, *Streptococcus durans*, *Streptococcus faecalis*, *Streptococcus lactis*, *Streptococcus paracitrovirum*, *Streptococcus salivarius*, *Streptococcus thermophilus* (ferments du lait), *Torulasporea* spp. (levure de bière), Yoghurt/Kefir culture, *Zygoascus* spp. (ferment de boulangerie), *Zygosaccharomyces* spp. (levure de bière, levure de boulanger, ...).

8.13 Complément alimentaire à partir d'algues vivantes

L'importation de préparations contenant des algues vivantes desséchées telles que *Aphanizomenon flos aquae*, *Arthrospira platensis*, *Arthrospira maxima* (spiruline) utilisées en compléments alimentaires n'est autorisée que pour les produits conditionnés dans un emballage commercial hermétique.

Annexe . Définitions

Analyse du risque phytosanitaire	Processus consistant à évaluer les données biologiques, ou autres données scientifiques ou économiques, pour déterminer si un organisme est nuisible, s'il devrait être réglementé, et la sévérité des mesures phytosanitaires éventuelles à prendre à son égard [FAO, 1995; révisée CIPV, 1997; NIMP n° 2, 2007]
Article réglementé	Tout végétal, produit végétal, lieu de stockage, emballage, moyen de transport, conteneur, terre et tout autre organisme, objet ou matériel susceptible de porter ou de disséminer des organismes nuisibles justifiant des mesures phytosanitaires, particulièrement pour tout ce qui concerne les transports internationaux [FAO, 1990; révisée CIPV, 1997]
Certificat de ré-exportation	Un modèle de certificat phytosanitaire délivré par l'organisation nationale de la protection des végétaux du pays exportateur qui regroupent les renseignements détaillés sur l'envoi ré-exporté.
Certificat phytosanitaire	Certificat conforme aux modèles préconisés par la CIPV [FAO, 1990; révisée CEMP, 1999]. Délivré par l'organisation nationale de la protection des végétaux du pays exportateur, il atteste que les conditions d'importation ad hoc sont respectées.
Certification phytosanitaire	Utilisation de méthodes phytosanitaires permettant la délivrance d'un certificat phytosanitaire [FAO, 1990; révisée FAO, 1995]
Congelé, y compris surgelé	Pour les produits non hôtes des mouches de fruit : ils ont subi une congélation jusqu'à ce que la température interne au centre soit maintenue à un minimum de - 10 °C pendant au moins 7 jours. Pour les produits hôtes des mouches de fruit : ils ont subi une congélation jusqu'à ce que la température interne au centre soit maintenue à un minimum de - 18 °C pendant au moins 7 jours.
Conservés	Produits qui ont été soumis à un traitement de conservation : produits confits, blanchis par un procédé chimique, réduits en gelée, conservés dans de la saumure, du vinaigre ou du sel.
Contamination	Présence dans une marchandise, un lieu de stockage, un moyen de transport ou un conteneur, d'organismes nuisibles ou d'autres articles réglementés, sans qu'il y ait infestation (voir infestation) [CEMP, 1997; révisée CEMP, 1999]
Cuisson, cuit	Processus impliquant une ébullition, une cuisson au four ou au grill ou un autre traitement à la chaleur selon une combinaison température/durée qui détruit tout organisme nuisible présent.
Denrée stockée	Produit végétal destiné à la consommation humaine ou animale ou à la transformation, sous forme déshydratée, cuite, congelée, conservée dans une saumure, du sucre ou du vinaigre, pouvant subir un entreposage plus ou moins long.
Détruit/destruction	Une méthode officielle de destruction de marchandises présentant des risques phytosanitaires, par exemple l'incinération, l'enfouissement profond, stérilisation à la vapeur
Emballage	Matériau utilisé pour soutenir, protéger ou contenir une marchandise [NIMP n° 20, 2004]
Entrée (d'un envoi)	Arrivée, par un point d'entrée, dans une zone [FAO, 1995]
Envoi	Ensemble de végétaux, de produits végétaux et/ou d'autres articles expédiés d'un pays à un autre et couvert, si nécessaire, par un seul certificat phytosanitaire (un envoi peut être composé de plusieurs marchandises ou lots) [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CIMP, 2001]

Envoi en transit	Un envoi qui passe par un pays sans être importé, et qui peut être soumis à des mesures phytosanitaires [FAO, 1990; révisée CEMP, 1996; CEMP, 1999; CIMP, 2002; NIMP n° 25, 2006]
Envoi ré-exporté	Envoi importé dans un pays à partir duquel il est ensuite exporté. L'envoi peut faire l'objet d'entreposage, de fractionnement, de groupage avec d'autres envois ou de renouvellement de son emballage [FAO, 1990; révisée CEMP, 1996; CEMP, 1999; CIMP, 2002]
Evaluation du risque phytosanitaire (pour les organismes de quarantaine)	Évaluation de la probabilité d'introduction et de dissémination d'un organisme nuisible et de l'ampleur des conséquences économiques potentielles qui y sont associées (voir Supplément n° 2 au Glossaire) [FAO, 1995; révisée NIMP n° 11, 2001; NIMP n° 2, 2007]
Evaluation du risque phytosanitaire (pour les organismes réglementés non de quarantaine)	Évaluation de la probabilité qu'un organisme nuisible présent dans des végétaux destinés à la plantation affecte l'usage prévu de ces végétaux, avec une incidence économique inacceptable (voir Supplément n° 2 au Glossaire) [CIMP, 2005]
Fabrication ou production commerciale d'aliments	La production de marchandises dans une structure commerciale dans laquelle elles sont transformées, emballées et étiquetées dans des emballages hermétiques. Elles sont destinées à la vente au détail ou en gros.
Fruit, légume salé, confit ou en saumure	Fruit ou légume plus ou moins déshydraté ayant subi un processus de conservation utilisant du sel, sucre et épices.
Fruits à coque	Fruits ou graines naturellement secs disposant d'une coque solide et imperméable la plupart du temps (noix, amande, cacahuète, ... à l'exception de la noix de coco)
Grain	Catégorie de marchandises correspondant aux graines destinées à la consommation ou à la transformation et non à la plantation (voir semences) [FAO, 1990; révisée CIMP, 2001]
Graines entières	Graines intactes, qui n'ont pas été moulues, fragmentées ou fendues.
Gray (Gy)	Unité de dose absorbée où 1 Gy équivaut à l'absorption de 1 joule par kilogramme (1 Gy = 1 J.kg ⁻¹) [NIMP n° 18, 2003]
Incursion	Population isolée d'un organisme nuisible, récemment détectée dans une zone donnée, non reconnue comme étant déjà établie mais dont la persistance est attendue dans l'immédiat [CIMP, 2003]
Infestation (d'une marchandise)	Présence dans une marchandise d'un organisme vivant nuisible au végétal ou au produit végétal concerné. L'infestation comprend également l'infection [CEMP, 1997; révisée CEMP, 1999]
Inspection	Examen visuel officiel de végétaux, de produits végétaux ou d'autres articles réglementés afin de déterminer la présence ou l'absence d'organismes nuisibles et/ou de s'assurer du respect de la réglementation phytosanitaire [FAO, 1990; révisée CEMP, 1999]
Interception (d'un envoi)	Refoulement ou entrée conditionnelle d'un envoi importé résultant du non-respect de la réglementation phytosanitaire [FAO, 1990; révisée FAO, 1995]
Interception (d'un organisme nuisible)	Découverte d'un organisme nuisible lors de l'inspection ou de l'analyse d'un envoi importé [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1996]
Interdiction	Règlement phytosanitaire interdisant l'importation ou la mise en circulation d'organismes nuisibles ou de marchandises déterminés

	[FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1999]
Libération (d'un envoi)	Autorisation d'entrée après agrément [FAO, 1995]
Lot	Ensemble d'unités provenant d'une même marchandise, identifiable par son homogénéité de composition, d'origine, etc. et faisant partie d'un envoi [CEMP, 1996; révisée CEMP, 1999]
Lutte officielle	Mise en application active des réglementations phytosanitaires à caractère obligatoire et application de procédures phytosanitaires à caractère obligatoire avec pour objectifs l'éradication ou l'enrayement des organismes de quarantaine ou la lutte contre des organismes réglementés non de quarantaine. (Voir Supplément n° 1 au Glossaire) [CIMP, 2001]
Lyophilisé	Produit qui a subi une congélation, maintenu sous vide et jusqu'à déshydratation à moins de 2 % d'humidité
Marchandise	Type de végétal, de produit végétal ou autre article transporté lors d'échanges commerciaux ou pour d'autres raisons [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1999; CIMP, 2001]
Matériaux d'emballage réglementés	La terre, terreau, sable, tourbe, bourre de coco, mousse, sacs usagés, foin, paille, et tous matériaux contaminés par ceux-ci. En font partie les emballages en bois, tels que caisses, cageots et palettes, pièces en bois utilisés pour séparer, retenir, soutenir, protéger et fixer les cargaisons.
Mesure phytosanitaire (interprétation convenue)	Toute législation, réglementation ou méthode officielle ayant pour objet de prévenir l'introduction et/ou la dissémination d'organismes de quarantaine ou de limiter l'incidence économique d'organismes réglementés non de quarantaine [FAO, 1995 révisée CIPV, 1997; CIMP, 2002]
Non-conformité	Un cas où les exigences d'une stipulation, d'une convention, d'une réglementation ou d'une norme ne sont pas respectées.
Norme internationale pour les mesures phytosanitaires	Norme internationale adoptée par la Conférence de la FAO, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires ou la Commission des mesures phytosanitaires, établie par la CIPV [CEMP, 1996; révisée CEMP, 1999]
Officiel	Établi, autorisé ou réalisé par une Organisation nationale de la protection des végétaux [FAO, 1990; révisée FAO, 1995]
Organisation nationale de la protection des végétaux	Service officiel établi par un gouvernement dont les missions sont celles spécifiées par la CIPV.
Organisme	Toute entité biologique capable de se reproduire ou de se multiplier à l'état naturel [NIMP n° 3, 1996; révisée NIMP n° 3, 2005] La définition d'un organisme est complétée par les dispositions suivantes selon lesquelles un organisme : n'inclut pas un être humain ou une entité génétique provenant ou dérivée d'un être humain, inclut un micro-organisme, sous réserve des termes du paragraphe a), inclut une structure génétique qui est capable de se répliquer d'elle-même (que cette structure forme tout ou partie d'une entité, et qu'elle comprenne tout ou partie d'une structure génétique d'une entité) inclut une cellule reproductrice ou un organisme à un stade de développement quelconque inclut les particules dont les prions.
Organisme de	Organisme nuisible qui a une importance potentielle pour

quarantaine	l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CIPV, 1997]
Organisme indésirable	Tout organisme qu'un inspecteur du service chargé de la biosécurité juge capable ou potentiellement capable de causer des dommages ou d'être néfaste à la flore, la faune, l'environnement ou la santé humaine.
Organisme non de quarantaine	Organisme nuisible qui n'est pas un organisme de quarantaine pour une zone donnée [FAO, 1995]
Organisme nuisible	Toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CIPV, 1997] Pour les besoins de la présente réglementation, ce terme inclut aussi un organisme qui est parfois associé à une filière qui représente un risque pour l'homme, les animaux ou les végétaux.
Pays d'origine (d'un envoi de produits végétaux)	Pays dans lequel les végétaux dont les produits végétaux sont issus ont été cultivés [FAO, 1990; révisée CEMP, 1996; CEMP, 1999]
Procédure	Un document qui précise l'objet et le cadre d'une activité ; ce qui doit être réalisé et par qui ; quand, où et comment ; quels matériels, équipement, et documentation doivent être utilisés ; et comment elle doit être contrôlée.
Produits végétaux	Produits non manufacturés d'origine végétale (y compris les grains), ainsi que les produits manufacturés qui, étant donné leur nature ou celle de leur transformation, peuvent constituer un risque d'introduction ou de dissémination des organismes nuisibles [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CIPV, 1997; précédemment produit végétal]
Purée	Fruit ou légume, en particulier leur pulpe, qui a été commercialement transformé sous forme de crème onctueuse.
Refoulement (d'un envoi)	Exportation autorisée ou ordonnée par le service chargé de la protection des végétaux de marchandises non conformes ou présentant un risque pour la biosécurité.
Réglementation phytosanitaire	Ensemble de règlements officiels visant à prévenir l'introduction et/ou la dissémination d'organismes de quarantaine, ou à limiter les effets économiques des organismes réglementés non de quarantaine, notamment l'établissement de procédures pour la certification phytosanitaire (voir Supplément n° 2 au Glossaire) [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1999; CIMP, 2001]
Saumure (en saumure)	Produit conservé dans une solution pouvant contenir du sel, de l'acide, de l'alcool ou du sucre.
Son	Le son est l'enveloppe du grain des céréales (blé), séparée de la farine une fois le grain moulu.
Traitement	Procédure officielle pour la destruction, l'inactivation, l'élimination ou la stérilisation d'organismes nuisibles, ou pour la dévitalisation [FAO, 1990, révisée FAO, 1995; NIMP n° 15, 2002; NIMP n° 18, 2003; CIMP, 2005]
Traitement chimique par trempage	L'application par immersion ou aspersion couvrante (flood spray) de produits chimiques en solution ou émulsion dans le cadre d'un traitement phytosanitaire.
Transformé	Produits végétaux qui ont été commercialement congelés, emballés et étiquetés.

	Produits végétaux qui ont été déshydratés, lyophilisés, cuits, mis en saumure ou en purée et ont une longue conservation sans besoin de réfrigération (exemples : confitures, conserves, fruits déshydratés (fruits secs), flocons de céréales, ...)
Unité	Un plant individuel non divisé ou une entité de produits végétaux, souvent utilisés dans les procédures d'échantillonnage. Pour les fruits et légumes frais, une unité est une entité individuelle du produit, par exemple pour les bananes, une unité est une main, pour les raisins, une unité est une grappe. Pour le matériel végétal destiné à la multiplication, une unité est un plant, un bulbe ou une bouture. Pour les plants in vitro, c'est le flacon contenant les cultures. Pour les fleurs coupées et rameaux, une unité est une fleur individuelle, une feuille individuelle ou un rameau, selon le cas.
Végétaux	Plantes vivantes et parties de plantes vivantes, y compris les semences et le matériel génétique [FAO, 1990; révisée CIPV, 1997]
Viable	Capable de germination ou de maintenir une certaine forme de vie.
Zone	Totalité d'un pays, partie d'un pays, ou totalité ou parties de plusieurs pays, identifiées officiellement [FAO, 1990; révisée FAO, 1995; CEMP, 1999; défini sur les bases de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce; précédemment aire]
Zone exempte	Zone dans laquelle l'absence d'un organisme nuisible déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue par l'application de mesures officielles [FAO, 1995; révisée CEMP, 1999; précédemment zone indemne]
Zone menacée	Zone où les facteurs écologiques sont favorables à l'établissement d'un organisme nuisible dont la présence entraînerait des pertes économiquement importantes (voir Supplément n° 2 au Glossaire) [FAO, 1995; révisée CIPV, 1997]